



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations
du Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2024-D-083

Convoqué le 5 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au Domaine de Bayssan à Béziers, le 13 décembre 2024 à 8h30.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Frantz DENAT, René VERDEIL, Séverine SAUR, Marc ROUVIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Pierre MATHIEU, Myriam GAIRAUD, Emilie CABELLO, André ARROUCHE.

Objet : Mise en place d'une expérimentation favorisant la mobilité inter-fonctions publiques et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment les articles 27 et 28 ;

CONSIDERANT

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé dans l'insertion et le maintien en emploi de personnes en situation de handicap. Il fait partie du Service Public de l'emploi (SPE) et est porté par l'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSH34), association loi 1901.

Le CDG 34 a engagé un partenariat conventionné avec Cap emploi, depuis 2017, afin de structurer au plus près des territoires une cohérence d'actions pour répondre aux enjeux de l'inclusion professionnelle dans la fonction publique territoriale.

Les orientations de cette convention s'inscrivent dans le cadre des orientations de la convention FIPHFP-CDG 34, et notamment l'axe 5 : « développer et proposer des enquêtes-métiers pour prévenir la désinsertion professionnelle ».

Le FIPHFP soutient cette action via une subvention de 5000 € sur 4 ans, couplée à un autofinancement de même montant.

L'objectif de ce projet initié par Cap Emploi est de proposer à des agents publics en risque d'inaptitude ou en période préparatoire de reclassement de découvrir un

métier et préparer leur futur projet professionnel en sollicitant un des partenaires conventionnés. Ce projet est commun aux 3 fonctions publiques.

La convention telle que jointe en annexe de la présente délibération prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an. Son renouvellement est soumis à signature d'un avenant qui permet de prolonger l'expérimentation lancée en 2023 en intégrant de nouveaux partenaires.

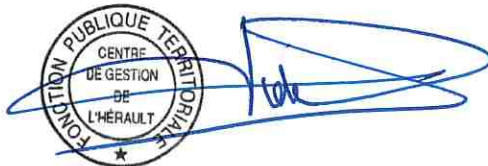
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la convention relative à la mise en place d'une expérimentation favorisant la mobilité inter-fonctions publiques et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap et d'autoriser le Président à la signer.

Fait à Montpellier,

Le 18/12/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 18/12/2024 et de sa publication le 18/12/2024.